

Protocole Sanitaire Covid 19

Semi-marathon de St Omer – Dimanche 30 août 2020

AVANT LA MANIFESTATION :

Envoi à tous les participants :

- Protocole sanitaire covid 19.
- Attestation numérique à signer (voir l'attestation en pièce jointe).

INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

- Inscription obligatoire en ligne – aucune inscription sur place.
- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Créneaux horaires large pour le retrait des dossards.
- Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards.
- Le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait. Guide des recommandations sanitaires pour l'organisation des courses post Covid-19 21 juillet 2020.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu (règle gouvernementale en vigueur, 1m de distanciation physique entre chaque personne).
- Marquage au sol des files d'attente.
- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.
- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

ZONE CONSIGNES SACS

- Pas de mise en place de consigne

ZONE DÉPART

- Le port du masque obligatoire pour les participants et bénévoles.
- Les départs seront donnés par vagues pour respecter les règles de distanciation. La première vague partira à l'horaire initial prévu pour l'épreuve, l'intervalle entre les vagues sera ensuite de 20 secondes soit environ 100 mètres d'écart.
- Le nombre de participants par vague sera de 20 Coureurs.
- Des SAS d'attentes seront mis en place pour respecter la distanciation physique.
- Les 20 coureurs seront disposés dans un SAS de 10 mètres sur 6 mètres de large soit 60 M2. Les dossards de 1 à 20 seront dans le premier SAS, les dossards de 21 à 40 dans le suivant et ainsi de suite.
- Les participants retirent le masque au moment du départ sur ordre du starter.
- Les masques usagés seront jetés par les participants dans des conteneurs poubelles prévus.

LES RAVITAILLEMENTS

- Ravitaillement uniquement l'arrivée (1 bouteille d'eau).
- Pas de self-service, la distribution imposée.
- Dans tous les cas, privilégier l'auto-suffisance des coureurs ou à défaut la semi-autonomie seront conseillés

ZONE DE COURSE

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.
- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.
- Rappel de l'utilisation possible d'une visière en courant.

ZONE D'ARRIVÉE

Une arrivée différenciée randonneurs et coureurs sera mise en place.

- Zone interdite aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités).
- La zone d'arrivée très longue pour permettre un plus grand espacement des individus.
- En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne peut être respectée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée
- Distribution d'un masque à chaque participant.
- Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin
- Mise en place d'une zone de récupération dédiées aux coureurs « éprouvés » en lien avec les équipes médicales.
- Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, la consultation des résultats en ligne sur le site web de l'épreuve.
- Limitation des protocoles de remise des prix aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et restreindre l'accès au podium.

ZONES MÉDICALES

- Un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (surblouse, gants, masque, gel hydroalcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié).
- Une coordination mise en avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19.
- Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique.
- Définition d'un sens de circulation et d'un guichet d'accueil et d'orientation où doit être dispensé un masque chirurgical à tout entrant dans la zone et où une friction des mains au gel hydroalcoolique doit se faire.
- Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.
- Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.